

# Normes et modalités d'évaluation des apprentissages

**2024-2025**

---

## Table des matières

<b>Normes et modalités d'évaluation des apprentissages</b>	<b>1</b>
Planification	3
Prise d'information et interprétation	9
Jugement	10
Décision-action	12
Communication	14
Qualité de la langue	16
<b>FRÉQUENCE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES</b>	<b>17</b>
<b>ADAPTATION SCOLAIRE</b>	<b>18</b>
<b>ANGLAIS</b>	<b>22</b>
<b>CULTURE ET CITOYENNETÉ QUÉBÉCOISE</b>	<b>24</b>
<b>FRANÇAIS</b>	<b>26</b>
<b>MATHÉMATIQUE</b>	<b>30</b>
<b>SCIENCE</b>	<b>32</b>
<b>ÉDUCATION PHYSIQUE</b>	<b>37</b>
<b>ARTS</b>	<b>39</b>
<b>INTÉGRATION LINGUISTIQUE, SCOLAIRE ET SOCIALE</b>	<b>41</b>
<b>INFORMATIQUE</b>	<b>42</b>
<b>UNIVERS SOCIAL</b>	<b>43</b>

Planification	Prise d'information et interprétation	Jugement	Décision-action	Communication	Qualité de la langue
NORMES DE L'ÉVALUATION			MODALITÉS DE L'ÉVALUATION		
<b>La planification de l'évaluation est d'abord une responsabilité de l'enseignant qu'il assume en collégialité.</b>	À partir de la planification globale de l'équipe-degré ou de l'équipe-disciplinaire, l'enseignant élabore sa planification de l'évaluation en tenant compte des cadres d'évaluation et de la progression des apprentissages.				
<b>La planification de l'évaluation respecte le Programme de formation, la progression des apprentissages et les cadres d'évaluation propres à chaque discipline.</b>	<p>La planification de l'évaluation prend en considération les compétences disciplinaires et les connaissances qui y sont rattachées. Cette planification comporte entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les compétences disciplinaires retenues pour les étapes 1, 2 et 3</li> <li>• Les compétences intellectuelles et méthodologiques retenues pour les étapes 2 et 3 en indiquant les enseignants qui en auront la responsabilité.</li> <li>• Les critères d'évaluation retenus pour les étapes 1, 2 et 3</li> <li>• Les connaissances favorisant le développement des compétences retenues</li> <li>• Les situations d'apprentissage et d'évaluation choisies</li> <li>• Les outils d'évaluation et de consignations utilisés</li> <li>• Les autres modalités de communication privilégiées</li> </ul>				
<b>La planification de l'évaluation est intégrée à la planification de l'enseignement.</b>	<p>Pour chaque situation d'apprentissage et d'évaluation, l'enseignant communique aux élèves les exigences au regard des connaissances et des critères d'évaluation notamment en ce qui concerne les exigences aux épreuves ministérielles. L'enseignant choisit ou élabore ses outils d'évaluation et de consignation en fonction des apprentissages faits en classe ou en enseignement à distance. Il peut collaborer avec ses collègues dans le choix et le développement d'outils d'évaluation. Les connaissances sont évaluées aux moments choisis par l'enseignant, qui détermine l'importance à accorder, dans le résultat de l'élève, aux différentes dimensions à évaluer.</p>				

Planification	Prise d'information et interprétation	Jugement	Décision-action	Communication	Qualité de la langue
<b>NORMES DE L'ÉVALUATION</b>		<b>MODALITÉS DE L'ÉVALUATION</b>			
<p>Le cours de Culture et citoyenneté québécoise (CCQ) est au programme tant au primaire qu'au secondaire pour les élèves suivant le programme de formation de l'école québécoise (PFEQ). Le cours ECR ne doit plus être au programme.</p>		<p>. Pour l'année 2024-2025, le programme CCQ est obligatoire.  <b>. La grande majorité des contenus en éducation à la sexualité sont désormais intégrés dans le nouveau programme d'études Culture et citoyenneté québécoise (CCQ) au primaire et au secondaire.</b>  <b>En 2e secondaire, les contenus obligatoires du thème Infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) et grossesse ;</b>  <b>En 3e secondaire, les contenus obligatoires des thèmes Identité, rôles, stéréotypes sexuels et normes sociales, Vie affective et amoureuse, Violence sexuelle, Agir sexuel, ITSS et grossesse ;</b>  <b>En 4e secondaire, les contenus obligatoires du thème ITSS et grossesse.</b></p>			
<p><b>COSP et Éducation à la sexualité</b>  <b>Des contenus obligatoires en orientation scolaire et professionnelle (COSP) ainsi qu'en éducation à la sexualité pour le 1er et 2e cycle du secondaire sont prescrits par le ministre.</b></p>		<p>Pour l'année 2024-2025, la planification des contenus obligatoires en orientation scolaire et professionnelle et des contenus en éducation à la sexualité est partagée entre les enseignants d'un même niveau, pour les classes régulières, par les enseignants titulaires, en classes d'adaptation scolaire et entre les enseignants d'ILSS pour les classes d'accueil.</p> <p>Chaque responsable représentant son département aura la charge de colliger les informations à soumettre.</p>			
<p><b>Le ministre a prescrit une activité obligatoire de formation en RCR pour tous les élèves de la 3e année du secondaire des classes ordinaires et des classes spécialisées où les élèves sont en mesure de suivre la formation.</b>  <i>LIP, art. 461 LEP, art. 32</i></p>		<p>L'activité obligatoire en RCR est vécue par les élèves de 3e sec dans le cours d'éducation physique et tous les élèves des classes spécialisées où les élèves sont en mesure de suivre la formation.</p>			

Planification	Prise d'information et interprétation	Jugement	Décision-action	Communication	Qualité de la langue
NORMES DE L'ÉVALUATION		MODALITÉS DE L'ÉVALUATION			
<p><b>Les élèves qui reçoivent des SASAF, qu'ils soient intégrés en classe d'accueil ou non, qu'ils bénéficient de l'exemption de l'application des dispositions relatives à la répartition des matières ou non, peuvent être exemptés de l'application des dispositions relatives aux résultats dans une ou plusieurs matières.</b></p> <p><b>Une exemption de l'application des dispositions relatives aux résultats prévues au <i>Régime pédagogique</i> peut être accordée par le centre de services scolaire à l'élève qui reçoit des services particuliers d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française (SASAF) dans la mesure et aux conditions déterminées par le ministre. L'exemption des dispositions relatives aux résultats s'appliquera aux matières visées à la suite de la démarche d'analyse. La cote inscrite dans le bulletin de l'élève situe l'élève par rapport aux exigences établies pour lui.</b></p> <p><i>Régime pédagogique-Art.30.4</i> <i>Info-Sanction 21-22-02</i></p>		<p>L'exemption vise tous les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La moyenne du groupe, telle qu'elle est décrite à l'article 30.1 du <i>Régime pédagogique</i>;</li> <li>• La pondération des étapes, telle qu'elle est décrite au 2e alinéa de l'article 30.2 du <i>Régime pédagogique</i>;</li> <li>• L'obligation d'inclure les résultats de l'élève à l'épreuve imposée par le ministre dans le résultat final de cet élève, telle qu'elle est décrite aux articles 30.3 et 34 du <i>Régime pédagogique</i> tel que modifié par le Régime pédagogique modifié de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 2024-2025.</li> <li>• L'obligation d'utiliser le cadre d'évaluation secondaire pour les matières autres que l'intégration linguistique, scolaire et sociale (ILSS);</li> <li>• Lorsque les élèves ne sont pas en mesure de répondre aux attentes relatives aux exigences pour une ou plusieurs matières autres que ILSS, les résultats pour ces matières seront alors exprimés en cotes (A, B, C, D) et non en pourcentages (Info-Sanction 21-22-02).</li> <li>• L'évaluation de la discipline ILSS s'effectue à l'aide de paliers d'évaluation : secondaire.</li> <li>• La direction de l'établissement doit se référer aux balises concernant les codes de cours SASAF et SLAF.</li> <li>• Lorsque l'exemption s'applique, un code de cours et un libellé différent de ceux du cours régulier sont utilisés. Ces signes distinctifs permettent de comprendre que les attentes par rapport aux exigences du <i>Programme de formation de l'école québécoise</i> (PFEQ) ont été modifiées pour l'élève. Les codes-cours «modifiés» doivent alors être utilisés.</li> </ul>			

Planification	Prise d'information et interprétation	Jugement	Décision-action	Communication	Qualité de la langue
NORMES DE L'ÉVALUATION		MODALITÉS DE L'ÉVALUATION			
<p><b>La modification des attentes par rapport aux exigences du Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) est une modalité exceptionnelle qui vise à favoriser le développement des compétences indiquées au PFEQ chez l'élève qui n'est pas en mesure de répondre aux exigences de ce programme dans une ou plusieurs matières.</b></p> <p><b>Une exemption de l'application des dispositions relatives aux résultats prévues au Régime pédagogique peut être accordée à l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), notamment l'élève présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère dans la mesure et aux conditions déterminées par le ministre, soit les suivantes : Cet élève a bénéficié préalablement d'interventions régulières et ciblées de la part de son enseignante ou de son enseignant et d'un ou de spécialistes.</b></p> <p><b>Le plan d'intervention de l'élève précise qu'il n'est pas en mesure de répondre aux exigences du programme établi par le ministre pour l'enseignement de la matière et que, par conséquent, les attentes par rapport aux exigences du programme sont modifiées pour lui.</b></p> <p><b>L'exemption aux dispositions relatives aux résultats s'applique alors aux matières visées par le plan d'intervention.</b></p> <p><i>Régime pédagogique-Art.30.4</i></p>		<p>L'exemption vise tous les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la moyenne du groupe;</li> <li>• la pondération des étapes;</li> <li>• l'obligation d'utiliser le cadre d'évaluation;</li> <li>• l'obligation d'inclure les résultats de l'élève à l'épreuve imposée par le ministre dans le résultat final de cet élève, telle que décrite aux articles 30.3 et 34 du <i>Régime pédagogique</i> tel que modifié par le Régime pédagogique modifié de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 2024-2025.</li> </ul> <p>Sous la rubrique Commentaires, à la section 2 du bulletin, une note doit préciser que les attentes par rapport aux exigences du PFEQ ont été modifiées pour cet élève.</p> <p>L'élève n'est pas exempté de suivre la matière, mais seulement de l'application des dispositions relatives aux résultats.</p> <p>La décision de modifier les attentes par rapport aux exigences du Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) implique une analyse préalable de la ou des matières touchées. Elle est prise de manière concertée dans le cadre de la démarche du plan d'intervention, à laquelle prennent part les parents et l'élève lui-même, s'il en est capable. La direction de l'établissement doit se référer à la démarche de validation de la demande de bulletin unique avec exemption du CSSMV.</p> <p>Il faut réviser cette décision périodiquement pour s'assurer qu'il s'agit toujours du meilleur choix permettant à l'élève de développer ses compétences.</p> <p>Lorsque l'exemption s'applique, un « code de cours modifié » distinct, prévu à cet effet et différent du code de cours régulier, est utilisé. Il constitue le signe distinctif permettant de comprendre que les attentes par rapport aux exigences du PFEQ ont été modifiées pour cet élève.</p>			

Planification	Prise d'information et interprétation	Jugement	Décision-action	Communication	Qualité de la langue								
<b>NORMES DE L'ÉVALUATION</b>		<b>MODALITÉS DE L'ÉVALUATION</b>											
<p><b>Les élèves inscrits à la formation préparatoire au travail (FPT) du parcours de formation axé sur l'emploi (PFAE) sont exemptés des dispositions des articles 30.1, 30.2 et 30.3 du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire qui ont trait aux résultats, en vertu de l'article 30.4 du Régime pédagogique</b></p> <p><i>LIP, Art 30.1, 30.2, 30.3 et 30.4</i> <i>Régime pédagogique modifié, 30.4</i></p>		<p>Pour les élèves inscrits à la formation préparatoire au travail, l'exemption vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la moyenne du groupe;</li> <li>• la pondération pour chacune des étapes ainsi que l'expression des résultats en pourcentage;</li> <li>• les résultats inscrits à la section 2 du bulletin prescrit par le Régime pédagogique sont être exprimés au moyen d'une cote selon la légende suivante :</li> <li>• la réussite de la matière concernée correspond aux cotes A ou B. Un résultat disciplinaire n'est pas requis dans le cas des matières présentant un résultat détaillé au bulletin et il n'y a pas de production d'un résultat final pour les matières dont l'enseignement se poursuivra l'année suivante.</li> </ul> <table border="1" data-bbox="1704 651 2421 764"> <tr> <td>A</td> <td>L'élève répond de façon marquée aux exigences fixées pour lui</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>L'élève répond aux exigences fixées pour lui</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>L'élève répond partiellement aux exigences fixées pour lui</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>L'élève ne répond pas aux exigences fixées pour lui</td> </tr> </table>				A	L'élève répond de façon marquée aux exigences fixées pour lui	B	L'élève répond aux exigences fixées pour lui	C	L'élève répond partiellement aux exigences fixées pour lui	D	L'élève ne répond pas aux exigences fixées pour lui
A	L'élève répond de façon marquée aux exigences fixées pour lui												
B	L'élève répond aux exigences fixées pour lui												
C	L'élève répond partiellement aux exigences fixées pour lui												
D	L'élève ne répond pas aux exigences fixées pour lui												
<p><i>Régime pédagogique-Art.20 alinéa 4</i></p>		<p>Une première communication sera remise aux parents le 15 octobre 2024. Le 1er bulletin sera émis le 12 novembre 2024, le 2e bulletin sera émis le 17 février 2025 et le 3e bulletin sera le 25 juin 2025.</p> <p>Le résultat au sommaire sera calculé selon la pondération suivante : 20% à la première étape, 20% à la deuxième étape et 60% à la troisième étape.</p> <p>Un commentaire sera inscrit dans le bulletin de la 3e étape par les enseignants mentors des classes ordinaires, d'accueil et d'adaptation scolaire, si applicable, pour la compétence <i>Organiser son travail</i>.</p> <p>Pour chacune des disciplines, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de l'élève peuvent être inscrits afin de fournir de l'information complémentaire aux parents.</p>											

Planification	Prise d'information et interprétation	Jugement	Décision-action	Communication	Qualité de la langue
NORMES DE L'ÉVALUATION		MODALITÉS DE L'ÉVALUATION			
<p><b>Le résultat des épreuves obligatoires du ministère (FRA 2<sup>e</sup> sec) compte pour 20% et le résultat des épreuves uniques ministérielles liées aux exigences de la sanction des études (MAT 4<sup>e</sup> sec - HIS 4<sup>e</sup> sec - SCT 4<sup>e</sup> sec - FRA 5<sup>e</sup> sec - ANG 5<sup>e</sup> sec) compte pour 50% du résultat final.</b>  <i>Régime pédagogique modifié 2021-22-Art.30.3 et 3.4</i></p>	<p>Les épreuves ministérielles auront lieu selon le calendrier suivant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1er mai 2025 Français, langue d'enseignement, 5e secondaire Écriture - Remise du dossier préparatoire, 132-520</li> <li>• 14 au 30 mai 2025 (dates au choix des écoles) Français, langue d'enseignement, 2e secondaire Écriture - Activités préparatoires, 132-208</li> <li>• 8 mai 2025, de 9 h à 12 h 15 Français, langue d'enseignement, 5e secondaire Écriture, 132-520</li> <li>• Du 14 mai au 12 juin 2025 (avant 134-530) Anglais, langue seconde, 5e secondaire, programme de base Tâche préparatoire et interaction orale, 134-510</li> <li>• Du 22 mai au 29 mai 2025 Anglais, langue seconde, 5e secondaire, programme enrichi Remise du cahier de préparation, 136-540 et 136-550</li> <li>• Du 30 mai au 4 juin 2025 Anglais, langue seconde, 5e secondaire, programme enrichi Écoute du document audio et discussion, 136-540 et 136-550</li> <li>• 5 juin 2025, de 9 h à 12 h Anglais, langue seconde, 5e secondaire, programme enrichi Production écrite, 136-540 et 136-550</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 12 juin 2025, de 9 h 30 à 11 h 30 Anglais, langue seconde, 5e secondaire, programme de base Production écrite, 134-530</li> <li>• 11 juin 2025, de 9 h à 12 h Mathématiques, 4e secondaire Technico-sciences - Raisonnement en mathématiques, 064-420 Sciences naturelles - Raisonnement en mathématiques, 065-420</li> <li>• 13 juin 2025, de 9 h à 12 h Histoire du Québec et du Canada, 4e secondaire 085-404</li> <li>• 16 juin 2025, de 9 h à 12 h Science, 4e secondaire Science et technologie - Théorie, 055-410 Applications technologiques et scientifiques - Théorie, 057-410</li> <li>• 18 juin 2025, de 9 h à 12 h Mathématiques, 4e secondaire Culture, société et technique - Raisonnement en mathématiques, 063-420</li> </ul>				

Planification	Prise d'information et interprétation	Jugement	Décision-action	Communication	Qualité de la langue
NORMES DE L'ÉVALUATION		MODALITÉS DE L'ÉVALUATION			
<b>La prise d'information et l'interprétation sont sous la responsabilité de l'enseignant en impliquant l'élève le plus souvent possible. L'enseignant peut tenir compte d'informations complémentaires provenant d'autres membres du personnel.</b>		L'enseignant recueille et consigne des données variées, pertinentes et en nombre suffisant sur les apprentissages des élèves à l'aide d'outils formels et informels. En cours d'apprentissage, les élèves peuvent être associés à la prise d'information par l'autoévaluation, la coévaluation et l'évaluation par les pairs. La rétroaction, les annotations sur les productions des élèves et les interventions de l'enseignant permettent aux élèves de jouer un rôle actif dans leurs apprentissages et aux parents de comprendre le résultat de leur enfant.			
<b>La prise d'information se fait en cours d'apprentissage.</b>		L'enseignant recueille et consigne de façon continue des données sur les apprentissages des élèves au cours des activités en classe.			
<b>La prise d'information et l'interprétation se basent sur les critères d'évaluation présentés dans les cadres d'évaluation des apprentissages en lien avec la progression des apprentissages et tiennent compte des caractéristiques des élèves.</b>		Au fur et à mesure du déroulement des situations d'apprentissage et d'évaluation, l'enseignant analyse les informations recueillies sur les connaissances et les compétences disciplinaires des élèves en se référant aux critères d'évaluation et à la progression des apprentissages.			
<b>La prise d'information se fait au moyen des éléments suivants :</b>		Projets, examens, minitests, etc.			
<b>Les épreuves imposées par le Centre de services scolaire (LIP art. 231) sont prises en compte dans le résultat de l'élève de la 3<sup>e</sup> étape.</b> <i>(Référence Article 8-1.05 de l'Entente nationale 2015-2020)</i>		L'équipe-degré ou l'équipe disciplinaire s'entend sur la valeur (%) de cette épreuve dans le résultat de l'élève. De plus, les épreuves proposées par le Centre de services scolaire qui respectent la démarche de consultation réalisée auprès des directions d'établissement et du Comité de participation professionnelle sont prises en compte dans le résultat de l'élève à la 3 <sup>e</sup> étape.			

Planification	Prise d'information et interprétation	Jugement	Décision-action	Communication	Qualité de la langue
NORMES DE L'ÉVALUATION		MODALITÉS DE L'ÉVALUATION			
<b>Le jugement est une responsabilité de l'enseignant.</b>		<p>L'équipe-degré ou l'équipe-disciplinaire s'entend sur une compréhension des critères d'évaluation. Afin d'éclairer son jugement, l'enseignant peut discuter avec les collègues impliqués de la situation de certains élèves et si nécessaire avec le conseiller pédagogique.</p>			
		<p>Pour orienter le jugement de l'enseignant et afin d'éviter de causer un préjudice grave à l'élève, (LIP, art. 222) il est important de sensibiliser ce dernier aux conséquences de la triche (enfreindre les règles ou les consignes) ou le plagiat (s'approprier et/ou copier les œuvres ou les idées d'autrui). Tout en le soutenant dans son parcours scolaire, l'enseignant devrait faire prendre conscience à l'élève que les différentes épreuves le préparent à l'épreuve unique. Les conséquences du plagiat devraient être les mêmes de celles qui encadrent l'épreuve unique (Guide de gestion de la sanction des études, MELS).</p> <p>Lors de la passation d'examens, il est formellement interdit aux élèves d'avoir en leur possession et d'utiliser tout appareil électronique (téléphone intelligent, montre intelligente, écouteurs, à l'exception des appareils auditifs, appareil photo, baladeur numérique, etc.) qui permet la communication, la navigation sur Internet. Tout élève qui contrevient au règlement doit être déclaré coupable de plagiat. Il sera expulsé de la salle d'examen et se verra attribuer la note « 0 » pour cet examen.</p> <p>Il revient à la direction de l'école de prendre les décisions finales en matière de plagiat tels échanges de réponses, utilisation ou possession de matériel interdit, etc. Lorsqu'un élève est reconnu avoir triché hors de tout doute raisonnable, aucune reprise ne sera autorisée pour cette évaluation sauf s'il s'agit d'une épreuve ministérielle (l'élève devra se présenter à une autre session d'épreuves). Lorsqu'un élève a « 0 » à une évaluation locale de la 1re ou de la 2e étape, l'enseignant doit exercer son jugement en tenant compte de l'ensemble des traces dont il dispose pour porter son jugement sur l'état de la compétence de l'élève pour mettre une note au bulletin. Si les traces sont insuffisantes, l'enseignant peut mettre une note correspondant à la compétence très peu développée. La note pourrait être modifiée ultérieurement pour refléter l'état réel de la compétence de l'élève. Lorsque l'élève a « 0 » à une évaluation locale de la 3e étape, l'enseignant peut porter son jugement sur l'ensemble des traces qu'il a accumulés au cours de l'année pour porter son jugement final sur le niveau de compétence atteint par l'élève.</p>			
<b>Le jugement du niveau d'atteinte des compétences disciplinaires s'appuie sur les cadres d'évaluation des apprentissages afférents aux programmes disciplinaires. Le seuil de réussite est fixé à 60% pour chaque matière.</b> <i>Régime pédagogique-Art.28.1.</i> <i>Régime pédagogique-Art.30.2.</i>		<p>L'enseignant utilise les critères d'évaluation contenus dans les cadres d'évaluation des apprentissages et la progression des apprentissages pour porter un jugement du niveau d'atteinte des compétences disciplinaires de ses élèves.</p> <p>Si, pour des raisons exceptionnelles, un.e enseignant.e n'est pas en mesure de porter un jugement sur le niveau de compétence développé par un élève, l'enseignant.e doit en faire part à sa direction. La direction pourra consulter le Guide de gestion des cas particuliers au moment de produire un bulletin.</p>			

Planification	Prise d'information et interprétation	Jugement	Décision-action	Communication	Qualité de la langue
NORMES DE L'ÉVALUATION		MODALITÉS DE L'ÉVALUATION			
<p><b>Pour les compétences <i>Exercer son jugement critique, Organiser son travail, Savoir communiquer et Travailler en équipe</i>, l'enseignant porte un jugement sous la forme d'un commentaire.</b></p>		<p>L'enseignant utilise la description de l'évolution des compétences pour porter un jugement. L'enseignant utilise les critères d'évaluation du programme, la description de l'évolution des compétences et, au besoin, les échelles de niveaux de compétence (version développementale) pour commenter le développement des autres compétences retenues au bulletin unique.</p>			

Planification	Prise d'information et interprétation	Jugement	Décision-action	Communication	Qualité de la langue
NORMES DE L'ÉVALUATION		MODALITÉS DE L'ÉVALUATION			
En cours d'année, des actions pédagogiques sont mises en œuvre par l'enseignant pour soutenir et enrichir les apprentissages.		<b>L'enseignant choisit des moyens de soutien, en privilégiant notamment la rétroaction ainsi que des moyens d'enrichissement pour répondre aux besoins des élèves de sa classe. La direction ou un intervenant peut aussi contribuer à offrir un soutien.</b>			
L'équipe-école détermine les règles pour le passage et le classement des élèves, sous réserve de celles qui sont prescrites par le Centre de services scolaire. (LIP art. 233).		<b>Pour assurer le suivi des apprentissages des élèves d'une année à l'autre, des moments d'échange sont prévus pour partager des informations.</b>			
L'équipe-école détermine les règles pour la passation des épreuves, sous réserve de celles qui sont prescrites par le Centre de services scolaire (LIP art. 233) et dans <i>Le guide de gestion</i> de la sanction des études et des épreuves ministérielles, MEQ.		<b>Advenant l'absence d'un élève à une épreuve en cours d'année :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si l'absence est motivée (voir motifs valables dans le guide de gestion des examens au secondaire), l'enseignant doit offrir la possibilité à l'élève de reprendre cette évaluation. Si cela s'avère impossible, l'élève se verra attribuer la cote « NE » à cette épreuve.</li> <li>• Si l'absence est non motivée, l'élève pourrait se voir attribuer la note « 0 » pour cette épreuve.</li> <li>• L'enseignant constitue ensuite le résultat final de l'élève à l'aide de toutes les traces disponibles en utilisant son jugement.</li> <li>• Le résultat à une seule épreuve ne doit pas constituer un résultat final pour chacune des étapes. Ainsi, un élève qui se verrait attribuer la note « 0 » à une ou plusieurs épreuves ne devrait pas obtenir un « 0 » comme résultat à une compétence ou au bulletin.</li> </ul>			
Un résultat qui a été attribué à un élève par un enseignant dans le cadre de l'évaluation des apprentissages peut faire l'objet d'une révision. <i>Loi sur l'instruction publique: articles 13, 19.1, 96.15, 110.12, 457.1, 463 et 470.</i>		<b>Afin que la présente procédure puisse être correctement appliquée lorsque requis, il est important pour le personnel enseignant de procéder à la conservation des traces d'évaluation, peu importe leur support, pour la durée prévue au calendrier de conservation.</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) La demande de révision d'un résultat doit d'abord être formulée par l'élève, auprès de son enseignant.e, si la situation est possible en respectant le calendrier scolaire.</li> <li>2) Après discussion avec l'enseignant.e, la demande doit être formulée par écrit, par le parent ou l'élève, à l'aide du formulaire disponible. Ref. : <a href="#">Formulaire demande revision de notes CSSMV.pdf</a></li> <li>3) Le formulaire de demande de révision de résultat doit être transmis à la direction de l'établissement dans un délai maximal de quinze jours ouvrables suivant la communication du résultat au parent ou à l'élève.</li> <li>4) Au plus tard 48h ouvrables après la réception du formulaire, la direction de l'établissement demande par écrit à l'enseignant à qui l'élève est confié de réviser le résultat qui lui a été attribué. Le directeur doit motiver par écrit sa demande de révision de note.</li> </ol>			

Planification	Prise d'information et interprétation	Jugement	Décision-action	Communication	Qualité de la langue
	<p>5) Si l'enseignant est dans l'impossibilité (absence ou empêchement) de donner suite à la demande de la direction ou s'il fait défaut de le faire dans le délai fixé au point 4), le directeur de l'établissement confie par écrit la révision à un autre enseignant, en fonction des mêmes modalités que celles établies ci-haut et conformément aux conditions et modalités déterminées par le règlement ministériel.</p> <p>6) L'enseignant dispose d'un délai de 48h ouvrables à compter de la réception de la demande de la direction pour procéder à la révision du résultat de l'élève concerné et pour communiquer par écrit le résultat de cette révision à la direction de l'établissement.</p> <p>7) L'enseignant informe par écrit la direction du résultat de sa révision et lui explique les motifs au soutien de ce résultat au moyen des outils applicables en l'espèce (ex : grille descriptive, décompte de points obtenus à une tâche de maîtrise des connaissances, etc.)</p> <p>8) Dans les meilleurs délais suivant la réception de la communication écrite de l'enseignant, la direction communique par écrit le résultat au parent ou à l'élève et, au besoin, procède aux ajustements requis au dossier de l'élève.</p> <p>9) Dans le cadre de cette communication, la direction informe le parent ou l'élève de la possibilité pour ces derniers de formuler une demande de règlement de différends auprès du Centre de services scolaire en cas d'insatisfaction de leur part.</p>				
<p>Le centre de services scolaire établit les règles pour le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et celles pour le passage du premier au second cycle du secondaire, sous réserve de celles qui sont prescrites au régime pédagogique. (LIP art. 233)</p>	<p>La décision du passage d'un élève d'un cycle à l'autre s'appuie sur son dernier bulletin de la dernière année scolaire et sur les règles de passage établies par le centre de services scolaire ou par l'école, selon leurs responsabilités respectives. Au second cycle de l'enseignement secondaire, le passage de l'élève d'une année à l'autre s'effectue par matière s'il s'agit d'un élève du parcours de formation générale ou du parcours de formation générale appliquée. Notez bien que le ministère met fin à la pratique du déboulage en 2024-2025 pour les élèves actuellement en 3e et en 4e secondaire. Pour assurer le suivi des apprentissages des élèves d'une année à l'autre, des moments d'échange sont prévus pour partager des informations.</p>				

Planification	Prise d'information et interprétation	Jugement	Décision-action	Communication	Qualité de la langue
NORMES DE L'ÉVALUATION		MODALITÉS DE L'ÉVALUATION			
<p><b>La 1<sup>re</sup> communication écrite autre qu'un bulletin doit être transmise aux parents au plus tard le 15 octobre 2024. Elle contient des renseignements qui visent à donner aux parents l'information sur la manière dont leur enfant amorce son année scolaire sur le plan de ses apprentissages et de son comportement.</b></p> <p><i>Régime pédagogique modifié art.29 2021-2022</i></p>		<p>L'équipe-école détermine le modèle qui sera utilisé en fonction des critères établis par le MEQ. Le mode et le moment de transmission seront déterminés en respectant la balise du 15 octobre 2024. Sur le plan des apprentissages, des indications générales, sans qu'il s'agisse de résultats, sont communiquées. Sur le plan du comportement, des renseignements sur les attitudes en classe, telles que la motivation à apprendre, le respect des règles, la relation avec les autres sont aussi communiqués. Les enseignants qui ont des matières à quatre périodes et plus par cycle devront inscrire deux commentaires à la première communication.</p>			
<p><b>À la 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et à la 3<sup>e</sup> étape, l'enseignant communique un résultat en pourcentage pour chacune des compétences disciplinaires. Ces résultats portent sur l'ensemble des apprentissages et s'appuient principalement sur les évaluations réalisées au cours de cette étape.</b></p> <p><b>Ceux-ci sont transmis aux parents au plus tard le 20 novembre 2024 pour la première étape, 28 mars 2025 pour la 2<sup>e</sup> étape et le 10 juillet 2025 pour la troisième étape.</b></p> <p><i>Régime pédagogique modifié 2020-21-Art.29.1.</i> <i>Régime pédagogique - Art.30.1</i></p>		<p>Toutes les compétences disciplinaires doivent être évaluées (incluant les volets théorique et pratique des programmes de science et technologie du secondaire). Tous les critères d'évaluation doivent être considérés dans l'évaluation des compétences disciplinaires et des volets (en science et technologie) en tenant compte des connaissances déterminées dans la progression des apprentissages.</p> <p>En 2024-2025, les modalités d'application progressive continueront de s'appliquer de telle sorte qu'il sera possible, pour les matières de la 1<sup>re</sup>, de la 2<sup>e</sup> ou de la 3<sup>e</sup> année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins, de ne pas inscrire un résultat disciplinaire ni la moyenne du groupe au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape. Cette modalité pourra s'appliquer lorsque le nombre d'évaluations des apprentissages sera insuffisant à l'une ou l'autre de ces étapes. <u>Dans la situation où il n'y a pas de résultat disciplinaire à une étape, la valeur de la troisième étape passe à 70% tandis que l'autre étape passe à 30%.</u> Les matières concernées sont les suivantes : culture et citoyenneté québécoise, éducation physique et à la santé, histoire, géographie et arts.</p> <p>Les résultats sont saisis par les enseignants au plus tard le 7 novembre 2024 pour la première étape, le 10 février 2025 pour la 2<sup>e</sup> étape, et le <u>25 juin 2024</u> pour la troisième étape.</p>			
<p><b>Une des quatre compétences suivantes : Exercer son jugement critique, Organiser son travail, Savoir communiquer et Travailler en équipe fera l'objet d'un commentaire à l'étape jugée la plus appropriée</b></p> <p><b>Les élèves qui suivent les programmes CAPS et DEFIS sont exemptés, des commentaires formulés sur deux des quatre compétences suivantes : Exercer son</b></p>		<p>La compétence Organiser son travail sera évaluée par l'enseignant-mentor à la 3<sup>e</sup> étape.</p>			

Planification	Prise d'information et interprétation	Jugement	Décision-action	Communication	Qualité de la langue
NORMES DE L'ÉVALUATION		MODALITÉS DE L'ÉVALUATION			
jugement critique, Organiser son travail, Savoir communiquer et Travailler en équipe. <i>Instructions annuelles 2023-2024</i>					

Planification	Prise d'information et interprétation	Jugement	Décision-action	Communication	Qualité de la langue
NORMES DE L'ÉVALUATION		MODALITÉS DE L'ÉVALUATION			
<p><b>Au moins une fois par mois, des renseignements sont fournis aux parents d'un élève mineur dans les cas suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ses performances laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite fixé pour les programmes d'études;</b></li> <li>• <b>ses comportements ne sont pas conformes aux règles de conduite de l'école;</b></li> <li>• <b>ces renseignements étaient prévus dans le plan d'intervention de l'élève.</b></li> </ul> <p><i>Régime pédagogique-Art.29.2.</i></p>		<p>L'enseignant choisit les moyens de communication pour transmettre ces informations aux parents afin de favoriser la collaboration des parents dans la correction des difficultés d'apprentissage ou de comportement, assiduité, retards, dès leur apparition et, selon le cas, dans l'application du plan d'intervention.</p> <p>Exemples de moyens de communication : courriel, bulletin, plan d'intervention, agenda, appel téléphonique, rencontre, note aux parents, portfolio, Mozaïk portail, observations dans SOI etc.</p>			

Planification	Prise d'information et interprétation	Jugement	Décision-action	Communication	Qualité de la langue
<b>NORMES DE L'ÉVALUATION</b>		<b>MODALITÉS DE L'ÉVALUATION</b>			
<p><b>La qualité de la langue parlée et écrite est le souci de chaque enseignant et elle est prise en compte dans les activités d'apprentissage des élèves de l'école.</b></p> <p><i>LIP art.22 alinéa 5</i></p>		<p>Les enseignants déterminent les critères d'évaluation reliés à la qualité de la langue* dans l'ensemble des disciplines.</p> <p>L'enseignant précise à ses élèves les critères relatifs à la qualité de la langue à l'intérieur de la situation d'apprentissage et d'évaluation proposée.</p> <p>Tous les élèves sont invités à se préoccuper de la qualité de la langue parlée et écrite.</p> <p><i>* Pour les disciplines autres que le français, cet élément doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considéré dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins.</i></p>			

# FRÉQUENCE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

ÉCOLE SECONDAIRE MGR-A.-M.-PARENT  
2024-2025

# ADAPTATION SCOLAIRE

Pré-DEP				
Préparation au marché du travail				
Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Cerner	Pour tous les élèves	X	X	X
Se donner		X	X	X
Réaliser		X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences				
Exploration de la formation professionnelle				
Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Exploration de la formation professionnelle	Pour tous les élèves	X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences				

## FMS

### Préparation au marché du travail

Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Cerner	Pour tous les élèves	X	X	X
Se donner		X	X	X
Réaliser		X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences				

### Préparation à un métier semi-spécialisé

Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
S'approprier	Pour tous les élèves	X	X	X
Adopter attitudes		X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences				

## FPT / CFER

### Mathématiques

Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Résoudre	Pour tous les élèves	X	X	X
Mettre à profit		X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences				

### Expérimentations technologiques et scientifiques

Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Chercher	Pour tous les élèves	X	X	X
Mettre à profit		X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences				

### Français

Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Lire	Pour tous les élèves	X	X	X
Écrire		X	X	X
Communiquer			X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences				

### Anglais

Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Interagir	Pour tous les élèves	X	X	X
Lire		X	X	X
Écrire et produire des textes		X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences				

### Préparation au marché du travail

Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Cerner	Pour tous les élèves	X	X	X
S'investir		X	X	X
Réaliser		X	X	X

Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences				
<b>Univers social</b>				
Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
CD1	Pour tous les élèves	X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences				
<b>Éducation physique (CFER / FPT 1 seulement)</b>				
Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
CD1	Pour tous les élèves	X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences				
<b>Autonomie et participation sociale</b>				
Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
CD1	Pour tous les élèves	X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences				
<b>Sensibilisation au monde du travail</b>				
Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Accomplir	Pour tous les élèves	X	X	X
Adopter		X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences				
<b>Insertion professionnelle</b>				
Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
S'approprier	Pour tous les élèves	X	X	X
Adopter		X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences				

# ANGLAIS

## ANG104, ANG204, ANG304, ANG404 & ANG504 – Anglais Langue Seconde

*1er cycle, 2e cycle, option transitoire, cheminement continu, prolongation de cycle, relation, DIL, DM, FMS, Pré-DEP*

Anglais				
Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Interagir oralement en anglais (40%)	Pour tous les élèves	X	X	X
Comprendre des textes lus et entendus (30%)		X		X
Écrire et produire des textes (30%)			X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences		Examens Production écrite/ S.É / SÉA Tests et minitests Projets Présentations orales Interactions en sous-groupes Examen de fin d'année pour Sec 1, 2 et 3		

## ANE104, ANE204, ANE304 – Anglais Langue Seconde Enrichi

*1er cycle, 2e cycle*

Anglais				
Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Interagir oralement en anglais (40%)	Pour tous les élèves	X	X	X
Comprendre des textes lus et entendus (30%)		X		X
Écrire et produire des textes (30%)			X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences		Examens Production écrite/ S.É / SÉA Tests et minitests Projets Présentations orales Interactions en sous-groupes		

## ANE404 & ANE504 – Anglais Langue Seconde Enrichi

*2e cycle*

Anglais				
Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Interagir oralement en anglais (34%)	Pour tous les élèves	X	X	X
Comprendre des textes lus et entendus (33%)		X		X
Écrire et produire des textes (33%)			X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences		Examens / Simulation d'examen du Ministère Sec 5 (avril) Production écrite/ S.É / SÉA Tests et minitests Projets Présentations orales Interactions en sous-groupes Examen de fin d'année Sec. 4		

# CULTURE ET CITOYENNETÉ QUÉBÉCOISE

## CCQ102, CCQ202 – Culture et Citoyenneté Québécoise

*Programme à 2 périodes par cycle, incluant le cheminement continu, option transitoire, prolongation de cycle, relation*

### CCQ – 1er cycle du secondaire

Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Étudier des réalités culturelles (50%)	Pour tous les élèves	Non évalué	X	X
Réfléchir sur des questions éthiques (50%)		Non évalué	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences		Examens, travaux synthèses, divers travaux		

## CCQ403 – Culture et Citoyenneté Québécoise

*Programme à 3 périodes par cycle*

### CCQ – 2e cycle du secondaire

Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Étudier des réalités culturelles (50%)	Pour tous les élèves	Non évalué	X	X
Réfléchir sur des questions éthiques (50%)		X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences		Examens, travaux synthèses, divers travaux		

## CCQ404 – Culture et Citoyenneté Québécoise

Programme à 4 périodes par cycle

### CCQ – 2e cycle du secondaire

Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Étudier des réalités culturelles (50%)	Pour tous les élèves	X	X	X
Réfléchir sur des questions éthiques (50%)		X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences	Examens, travaux synthèses, divers travaux			

## CCQ502 – Culture et Citoyenneté Québécoise

Programme à 2 périodes par cycle

### CCQ – 2e cycle du secondaire

Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Étudier des réalités culturelles (50%)	Pour tous les élèves	Non évalué	X	X
Réfléchir sur des questions éthiques (50%)		X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences	Examens, travaux synthèses, divers travaux			

# FRANÇAIS

## FRA108 – Français, Langue d’enseignement

1<sup>re</sup> sec., option transitoire, cheminement continu, relation, DIL, DM

français				
Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Lire (40%)	Pour tous les élèves		X	X
Écrire (40%)			X	X
Communiquer (20%)		X		X
Moyens utilisés pour évaluer l’acquisition des connaissances et le développement des compétences		Situations d’écoute, groupes de discussion, cercle de lecture	Examens de lecture, examens de grammaire, SAE, productions écrites, lecture de romans, d’albums de BD	Examens, tests, romans, Situations d’écoute et de communication

## FRA208 – Français, Langue d’enseignement

2<sup>e</sup> sec., option transitoire, cheminement continu, prolongation de cycle, relation, DIL, DM, FMS

français				
Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Lire (40%)	Pour tous les élèves	X		X
Écrire (40%)			x	X
Communiquer (20%)		X		X
Moyens utilisés pour évaluer l’acquisition des connaissances et le développement des compétences		Situations d’écoute; présentations (seule et en équipe); groupes de discussion; cercle de lecture; examens de lecture; lecture d’albums, de romans et de BD.	Productions écrites, ateliers d’écriture, SAE, examens de grammaire.	Examens, tests, romans, Situations d’écoute et de communication, Évaluations ministérielles

## FRA308 – Français, Langue d’enseignement

*3<sup>e</sup> sec., Pré-DEP*

français				
Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Lire (40%)	Pour tous les élèves	X		X
Écrire (40%)			X	X
Communiquer (20%)			X	X
Moyens utilisés pour évaluer l’acquisition des connaissances et le développement des compétences		Analyse de romans Travaux pratiques Évaluation mi-étape Évaluations sommatives	Texte narratifs (travaux pratiques) Texte explicatif (Travaux pratiques) Évaluations de grammaire Écoute d’un conte et d’un documentaire Présentation orale	Lecture Analyse de romans Examen de fin d’année (compréhension de textes) Travaux pratiques Évaluation de grammaire Production écrite de fin d’année Présentations orales

## FRA406 – Français, Langue d’enseignement

4<sup>e</sup> sec.

français

Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Lire (40%)	Pour tous les élèves	X		X
Écrire (40%)			X	X
Communiquer (20%)			X	X
Moyens utilisés pour évaluer l’acquisition des connaissances et le développement des compétences		Tests de lecture sur les nouvelles, Appréciation d’une nouvelle littéraire. Évaluation de deux écoutes orales.	Minitests de grammaire (verbes, participes passés, ponctuation, fonctions linguistiques, etc.) Dictées Pratique d’introduction Nouvelle littéraire	Examen de lecture d’un roman Pratique examen de lecture de fin d’année Examen de lecture de textes argumentatifs Évaluation lecture de juin Simulation d’examen d’écriture de fin d’année Dictées Minitests de grammaire SÉ du mois de mai

## FRA506 – Français, Langue d’enseignement

5<sup>e</sup> sec.

Français

Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Lire (40%)	Pour tous les élèves	X		X
Écrire (40%)			X	X
Communiquer (20%)			X	X

Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences	(Portfolio, projets d'écriture, dictées, compréhensions de lecture, roman, etc.	(Portfolio, projets d'écriture, dictées, écoute d'un documentaire, roman, compréhensions de lecture, etc.	(Portfolio, épreuves MEQ, épreuves CSSMV, projet de communication orale, dictées, écoute d'un documentaire, etc.
--------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

# MATHÉMATIQUES

## MAT106, MAT206, MAT208, MAT306 & MAT308 - Mathématiques 1re, 2e et 3e secondaire

1er cycle, option transitoire, cheminement continu, prolongation de cycle, relation, DIL, DM, incluant MAT+, 3e sec., FMS, Pré-DEP

Mathématique 1er cycle du secondaire				
Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Résoudre une situation problème (30%)	Pour tous les élèves	Non évaluée	X	X
Utiliser un raisonnement mathématique (70%)		X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences		Minitests, travaux et examens		

## MAC406, MAS406, MAC506 – Mathématique 4e et 5e secondaire

Mathématique 2e cycle				
Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Résoudre une situation problème (30%)	Pour tous les élèves	Non évaluée	X	X
Utiliser un raisonnement mathématique (70%)		X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences		Minitests, travaux et examens		

## MAS506 – Mathématiques Sciences Naturelles 5e secondaire

Mathématiques 2e cycle				
Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Résoudre une situation problème (30%)	Pour tous les élèves	X	X	X
Utiliser un raisonnement mathématique (70%)		X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences		4 examens, 1 examen de révision et 1 travail	5 examens, 1 examen de révision et 2 travaux	7 examens, 1 examen de révision et 5 travaux

## MATACA – Mathématique Accueil 1 à 5

Mathématiques Accueil				
Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Résoudre une situation problème (par pallier)	Pour tous les élèves	Non évaluée	Non évaluée	Non évaluée
Utiliser un raisonnement mathématique (par pallier)		X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences		Minitests, travaux et examens		

# SCIENCES

## SCT104 - Sciences et technologies 1re secondaire

1er sec., option transitoire, cheminement continu, relation, DIL, DM

Science 1er cycle				
Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Volet pratique (40%)	Pour tous les élèves	Non évaluée	X	X
Volet théorique (60%)		X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences		Minitests, examens théoriques, laboratoires, devoirs notés, ateliers, examen-école fin année		

## SCT204 – Sciences et technologies 2e secondaire

2e sec., option transitoire, cheminement continu, prolongation de cycle, relation, DIL, DM

Science 1er cycle				
Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Volet pratique (40%)	Pour tous les élèves	Non-évalué	X	X
Volet théorique (60%)		X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences		Minitests, examens théoriques, laboratoires, devoirs notés, ateliers, examen-école fin année		

## SCT306 – Sciences et technologies Application technologiques 3e secondaire

Science 2e cycle				
Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Volet pratique (40%)	Pour tous les élèves	Non évaluée	X	X
Volet théorique (60%)		X	X	X

Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences	Minitests, examens théoriques, laboratoire, devoirs.	Examens théoriques dont l'examen de mi-année, laboratoires	Examens théoriques, laboratoires, examen final école
--------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------

### SCT404 – Sciences et technologies

Science 2e cycle				
Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Volet pratique (40%)	Pour tous les élèves	Non évaluée	X	X
Volet théorique (60%)		X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences		Examens théoriques.	Examens théoriques; Épreuve pratique + rapports de labo.	Examens théoriques; Épreuves pratiques + rapports de labo.

### STE408 – Sciences et technologies de l'environnement

Science 2e cycle				
Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Volet pratique (40%)	Pour tous les élèves	Non évaluée	X	X
Volet théorique (60%)		X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences		Examens théoriques.	Examens théoriques; Épreuve pratique + rapports de labo.	Examens théoriques; Épreuves pratiques + rapports de labo.

### CHI504 – Chimie 5e secondaire

Science 2e cycle				
Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Volet pratique (40%)	Pour tous les élèves	X	X	X
Volet théorique (60%)		X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences		Examens / Examen Laboratoire Labos	Examens Labos	Examens Examen Laboratoire Labos



## PHY504 – Physique 5e secondaire

### Science 2e cycle

Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Volet pratique (40%)	Pour tous les élèves	Non évaluée	X	X
Volet théorique (60%)		X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences		Examens / Labos	Examens / Labos	Examens / Labos

## AST1T4, AST2T4 & AST3T4 – Activités scientifiques 1re, 2e et 3e secondaire

### Activités scientifiques

Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Utiliser et exploiter les technologies de l'information et de la communication dans un contexte scientifique	Pour tous les élèves	X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences		Sec 1: 4 projets; Sec 2: 3 à 5 projets; Sec. 3 : 1 atelier et 2 projets	Sec1: 4 projets; Sec 2: 3 à 5 projets; Sec. 3 : Expo-sciences (rapport écrit, présentation, fiches de lecture...)	Sec1: 4 projets; Sec 2: 3 à 5 projets; Sec. 3 : 1 atelier et 3 projets

## AST4T1 – Activités scientifiques 4e secondaire

### Activités scientifiques

Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Utiliser et exploiter les technologies de l'information et de la communication dans un contexte scientifique	Pour tous les élèves	Non évaluée	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences		Projets + Facile learning		

## AST5T2 – Activités scientifiques 5e secondaire

### Activités scientifiques

Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Utiliser et exploiter les technologies de l'information et de la communication dans un contexte scientifique	Pour tous les élèves	Non évaluée	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences	Rapport Expo-Science, projet			

## ASP1U4, ASP2U4, ASP3U4, ASP4U1, ASP5U2 – Activités Sciences et Plein Air

### *Science Plein Air*

#### Science 2e cycle

Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Observer, analyser et comprendre son environnement (40%)	Pour tous les élèves	X	X	X
Participation active aux activités (60%)		X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences	Toutes les sorties (cour d'école inclus) + SAÉ en classe			

# ÉDUCATION PHYSIQUE

## EDU102, EDU202, EDU302, EDU402 & EDU502 – Éducation Physique

*Cours obligatoires de 2 périodes de la 1re à la 5e secondaire, incluant option transitoire, relation, accueil 2*

Éducation physique				
Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques	Pour tous les élèves	X	X	X
Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques		X	X	X
Adopter un mode de vie sain et actif		X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences	Examens théoriques, examens pratiques, minitests (Forms), Test léger-boucher, hygiène corporel (costume), participation, auto-évaluation			

## OED104, OED204, OED304, OED404, OED504 & SAN504 – Éducation Physique

*Cours optionnel de la 1re à la 5e secondaire, incluant cheminement continu, DM, DIL, accueil 1 et les cours d'éducation physique Science et plein air*

Histoire 1er cycle du secondaire				
Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques	Pour tous les élèves	X	X	X
Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques		X	X	X
Adopter un mode de vie sain et actif		X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences	Examens théoriques, examens pratiques, minitests (Forms), Test léger-boucher, hygiène corporel (costume), participation, auto-évaluation			

## Hockey – De la 1re à la 5e secondaire

Histoire 1er cycle du secondaire				
Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Activités sportives	Pour tous les élèves	X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences		Examens théoriques, examens pratiques, minitests (Forms), Test léger-boucher, hygiène corporel (costume), participation, auto-évaluation		

# ARTS

## ART102, ART202, ART302, ART402 & ART502 – Arts Plastiques

*Programme à 2 périodes par cycle, incluant le cheminement continu, option transitoire, prolongation de cycle, relation, DM, DIL*

Arts plastiques – cours régulier				
Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Créer (70%)	Pour tous les élèves	X	X	X
Apprécier (30%)			X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences		C1 Observation en atelier, étapes de réalisation et projets finaux. C2 Observation en atelier, documents d'appréciation, cahier de traces, recherches et autoréflexion.		

## ART104, ART204 & ART504 – Arts Plastiques

*Programme à 4 périodes par cycle*

Art plastiques - option				
Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Créer (70%)	Pour tous les élèves	X	X	X
Apprécier (30%)			X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences		C1 Observation en atelier, étapes de réalisation et projets finaux. C2 Observation en atelier, documents d'appréciation, cahier de traces, recherches et autoréflexion.		

## ARN302 – Arts Numériques

### Arts numériques – option

Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Créer (70%)	Pour tous les élèves	X	X	X
Apprécier (30%)			X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences		C1 Observation en atelier, étapes de réalisation et projets finaux. C2 Observation en atelier, documents d'appréciation, cahier de traces, recherches et autoréflexion.		

# INTÉGRATION LINGUISTIQUE, SCOLAIRE ET SOCIALE

ILSS – Accueil				
Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Communiquer oralement en français dans des situations variées (par paliers)	Pour tous les élèves	X	X	X
Lire des textes variés en français (par paliers)		X*	X	X
Écrire des textes variés en français (par paliers)		X*	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences	Minitests, travaux et examens			

\*Les élèves qui sont à leur première année d'intégration en classe d'accueil pourraient ne pas être évalués à la première étape en lecture et en écriture.

En *Intégration linguistique, scolaire et sociale* les compétences ne sont pas pondérées.

# INFORMATIQUE

## MLT302, MLT304, MLT504 & WEB564 – Multimédia & Web Design

*Cours obligatoires et optionnels de 3e et 5e secondaire*

Histoire 1er cycle du secondaire				
Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Créer des projets médiatiques	Pour tous les élèves	X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences	Observation en laboratoire informatique, étapes de réalisation et projets finaux.			

# UNIVERS SOCIAL

## UNI106 & UNI206 – Histoire et Géographie

*1er cycle, option transitoire, cheminement continu, prolongation de cycle, relation, DIL, DM*

Histoire 1er cycle du secondaire				
Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Interroger les réalités sociales	Pour tous les élèves		X	X
Interpréter les réalités sociales			X	X
Construire sa conscience citoyenne			X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences		Interactions en sous-groupes; cartes mentales; frises chronologiques; test de connaissances; minitests; travaux en classe; situations d'évaluation et d'apprentissages; projets; devoirs		
Géographie 1er cycle du secondaire				
Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Lire l'organisation d'un territoire	Pour tous les élèves	X		X
Interpréter un enjeu territorial		X		X
Construire sa conscience citoyenne		X		X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences		Interactions en sous-groupes; cartes mentales; test de connaissances; test de cartes; minitests; travaux en classe; situations d'évaluation et d'apprentissages; projets; devoirs		

## HQC304 & HQC404 – Histoire du Québec et du Canada

*3e et 4e secondaire*

### Histoire 2e cycle du secondaire

Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Caractériser une période de l'histoire du Québec et du Canada	Pour tous les élèves	X	X	X
Interpréter des réalités sociales à l'aide de la méthode historique		X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences		Examens; production écrite; tests et minitests; cartes; schémas		

## UNI504 – Monde Contemporain, Éducation Financière

### Monde contemporain 5e secondaire

Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Interpréter un problème du monde contemporain	Pour tous les élèves	X	X	X
Prendre position sur un enjeu du monde contemporain		X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences		Examens, production écrite, tests et minitests, cartes, schémas, questions d'enquête		

### Éducation financière 5e secondaire

Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Prendre position sur un enjeu financier	Pour tous les élèves	X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences		Tâches d'évaluation, tests de connaissances, Situation d'évaluation de la compétence, Projet financer mes études		

## UNI508 – Histoire du Québec et du Canada 4, Monde Contemporain, Éducation Financière

### Histoire 4<sup>e</sup> secondaire OPTION SEMESTRIELLE (reprise du cours d'histoire 4)

Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Caractériser une période de l'histoire du Québec et du Canada	Pour tous les élèves	X	X	
Interpréter des réalités sociales à l'aide de la méthode historique		X	X	
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences	Examens (production écrite, tests, minitests), Questions d'enquête, Cartes, Schémas			

### Monde contemporain 5e secondaire OPTION SEMESTRIELLE (reprise du cours d'histoire 4)

Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Interpréter un problème du monde contemporain	Pour tous les élèves		X	X
Prendre position sur un enjeu du monde contemporain			X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences	Examens, production écrite, tests et minitests, cartes, schémas, questions d'enquête			

### Éducation financière 5e secondaire OPTION SEMESTRIELLE (reprise du cours d'histoire 4)

Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Prendre position sur un enjeu financier	Pour tous les élèves		X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences	Tâches d'évaluation, tests de connaissances			

## HIS554 – Histoire du 20e siècle

*4e et 5e secondaire*

### Histoire – cours optionnel

Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
<b>Caractériser un temps fort historique</b>	Pour tous les élèves	X	X	X
<b>Interpréter une réalité sociale à l'aide de la méthode historique</b>		X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences		Examens; production écrite; tests et minitests; cartes; schémas; recherche		

## GÉO544 – Géographie culturelle

*4e et 5e secondaire*

### Géographie – cours optionnel

Compétence	Communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
<b>Lire l'organisation d'une aire culturelle</b>	Pour tous les élèves	X	X	X
<b>Interpréter le dynamisme d'une aire culturelle</b>		X	X	X
Moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences		Examens; production écrite; tests et minitests; cartes; schémas; projets		